

JOURNAL DE LA SECTION DES DIRECTEURS

N°73 – mai 2012

Le 29 mai 2012

Spécial Référendum

Le présent numéro du journal de la section des directeurs s'adresse à l'ensemble des adhérents de la section des directeurs qui devront se prononcer par voie de référendum sur le changement de nom de notre organisation.

Pour participer au scrutin, il convient d'être à jour de sa cotisation 2012, de se munir du matériel de vote qui sera distribué par les sections locales et de se prononcer par courrier avant le 06 juin 2012. Le vote est centralisé au niveau national (pas de dépouillement par section) et n'est pas électronique. Les résultats du scrutin seront connus avant le début du congrès qui doit se tenir à Albi à partir du 19 juin 2012.

**La section des directeurs appelle ses adhérents à se prononcer
contre l'appellation “ Solidaires Finances Publiques ”**

Cette position a été prise lors de la dernière assemblée de la section à l'unanimité des 22 participants.

Exposé des motifs

Le nom actuel est provisoire, il résulte d'un compromis lors de la fusion entre le SNUI et SUD Trésor. Il présente des inconvénients mais possède au moins deux avantages : le premier étant de préserver l'unité de l'organisation, le second d'avoir permis de gagner les dernières élections professionnelles. Solidaires Finances publiques divise manifestement nos adhérents et la preuve de son attractivité n'a pas été faite lors de l'élection en comité technique ministériel puisque lors du dernier scrutin, nous n'avons pas retrouvé sous ce sigle la totalité de nos électeurs en CAP. C'est un fait.

Jusqu'alors, l'orientation de notre organisation s'est toujours faite sur la base d'un consensus global, changer de pied aurait certes des vertus clarificatrices aux yeux de certains mais au prix d'un affaiblissement inévitable de notre base d'adhérents et de militants qui ne partageraient pas cette orientation. Nous ne voulons pas fractionner notre organisation et préférons nous donner le temps de travailler à la recherche d'un consensus, s'il est possible ? Entre deux maux, il faut choisir le moindre.

Précisons que le débat actuel ne porte pas sur une désaffiliation de l'Union Syndicale Solidaires mais sur le point de savoir s'il doit y avoir une identité fusionnelle entre le nom du syndicat de base (le nôtre) et celui de l'interprofessionnel.

Ce débat de changement de nom ne nous est pas imposé par l'extérieur car aucun syndicat SUD n'a inscrit, à notre connaissance, de débat identitaire de ce type à son calendrier. Ni SUD- PTT alors que les PTT n'existent plus depuis près d'une génération, ni certains syndicats pourtant membres de notre fédération (SUD centrale, et SUD INSEE) qui ne veulent pas entendre parler d'un changement de nom.

L'urgence est donc celle que nous voudrions nous imposer.

La question de fond étant pour nous de savoir si en perspective historique l'identité "Solidaires" peut se positionner comme un syndicalisme rassembleur et majoritaire en France et dans notre milieu professionnel.

La réponse est clairement non.

"Solidaires" regroupe actuellement une majorité de syndicats qui se positionnent à gauche de la CFDT et surtout de la CGT. Or, s'il y a une place idéologique pour ce type de syndicalisme radical , anticapitaliste dont le pendant politique tourne autour de "la gauche de la gauche", ce sera toujours une place minoritaire. C'est du moins notre conviction.

Endosser le nom, c'est endosser l'image confédérale et ainsi aliéner une grande partie de son indépendance.

Mais nous ne sommes pas juridiquement et fonctionnellement une confédération . C'est vrai et raison de plus pour ne pas s'appropriier les inconvénients sans bénéficier des avantages.

L'adoption du nom Solidaires Finances Publiques présenterait un caractère définitif. C'est un aller sans retour sauf au prix d'une crise qui pour le coup ne serait pas identitaire mais d'orientation. Nous n'en voulons pas.

Nous considérons que le débat de changement de nom est légitime car la question méritait d'être tranchée. Nous étions au nombre des sections qui avaient demandé la tenue d'un référendum avant le congrès et postérieurement à la campagne d'assemblées générales et nous nous félicitons des conditions d'organisation de la consultation.

Nous respectons tous les points de vue.

L'histoire individuelle des adhérents de la section des directeurs est intimement liée à l'histoire du SNUI (30 ans de cotisations en moyenne) ce qui peut introduire un prisme dans l'analyse qui ne sera pas partagée par d'autres qui ont vécu une histoire militante différente.

Nous défendons notre point de vue dans le cadre d'un débat démocratique mais ce que nous souhaitons avant tout c'est conserver un outil syndical qui a fait ses preuves, qui a toujours su s'intégrer dans le mouvement général des travailleurs à sa façon en étant en phase avec son univers professionnel. Sans donner de leçons à personne mais sans en prendre non plus.

Le référendum éclairera les débats du congrès. A charge pour les congressistes de trouver la ligne politique qui garantira l'unité de notre organisation.

C'est notre souhait le plus sincère.